
L'accessibilité au cégep pour tous:

Projet ITAC - informatique et technologies adaptées dans les cégeps pour les étudiants handicapés
Rapport final présenté au PAREA

Catherine S. Fichten, Ph.D., Maria Barile, M.S.W., Chantal Robillard, M.A.

Avec la collaboration de :

Myrtis E. Fossey, B.A., Jennison V. Asuncion, B.A., Christian Généreux, D.E.C.,

Darlene Judd, D.E.C., Jean-Pierre Guimont, M.Ed.

Projet Adaptech, Collège Dawson, Montréal

2000

RÉSUMÉ DU PROJET

Sommaire

Les résultats de trois recherches empiriques portant sur les besoins et inquiétudes relatifs aux technologies informatiques et adaptatives des groupes suivants sont présentés: les étudiants de cégeps ayant des incapacités, les professeurs de niveau collégial et les répondants locaux qui fournissent des services aux étudiants de niveau collégial. Les résultats majeurs portant sur la situation dans les cégeps du Québec sont soulignés et des recommandations sont proposées dans le but d'éclairer les prises de décisions qui assurent l'accès au cégep à toutes et à tous.

Objectifs

L'objectif global de cette recherche était de fournir l'information permettant d'assurer que les progrès dans le domaine des technologies informatiques, adaptatives et d'apprentissage utilisées dans le milieu de l'éducation et de la formation postsecondaire, reflètent les besoins et les inquiétudes de trois groupes distincts dans les cégeps : les étudiants ayant des incapacités, les professeurs qui leur enseignent et les répondants locaux qui fournissent les services aux étudiants ayant des incapacités dans les cégeps.

Notre but était de fournir une base empirique pour les prises de décisions. Plus particulièrement, l'information recueillie permettra de faire le point sur les pratiques courantes d'acquisition et de gestion des technologies informatiques dans les cégeps. Sur la base des résultats obtenus, nous procéderons à la diffusion des recommandations visant à assurer que les technologies émergentes et que les innovations dans le domaine de l'éducation postsecondaire sont accessibles aux étudiants ayant des incapacités. Afin d'assurer l'intégration complète des étudiants ayant des incapacités dans le système scolaire collégial, nous nous inspirons des philosophies de «À part... égale» (OPHQ, 1984), le «1992 Forum» (Dufour, 1992) et les évaluations récentes menées par l'OPHQ «États généraux sur l'éducation» et «État de situation de la thématique des services éducatifs et de la formation continue» (Allie et Hébert, 1998; OPHQ, 1995).

Dans le cadre de notre recherche, nous désirions répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les objectifs éducatifs et sociaux des étudiants de niveau collégial auxquels les technologies informatiques répondent (p. ex., soumission des travaux par courrier électronique, possibilité pour les étudiants à mobilité réduite de se déplacer librement sur l'Internet pendant les périodes de froids extrêmes) ?
- Quelles sont les technologies informatiques inutiles parmi celles qui sont utilisées couramment ? Quelle est la part d'un manque de vision globale dans les épargnes réalisées (p. ex., l'utilisation d'équipement désuet par les étudiants ayant des incapacités) ?
- Comment les variables systémiques interagissent-elles avec les différences individuelles pour faciliter ou entraver l'utilisation des technologies informatiques (p. ex., l'accès gratuit à l'Internet pour les étudiants, programmes de subventions provinciaux qui offrent des technologies informatiques) ?
- Quels sont les aspects que les étudiants, utilisateurs d'ordinateurs, ayant divers types d'incapacités considèrent particulièrement utiles (p. ex., ordinateurs portables utilisés par les étudiants ayant une déficience visuelle complète, accès aux bibliothèques informatisées) ? Comment ces technologies sont-elles utilisées (p. ex., prise de notes en classes, à partir de la maison par le biais d'un modem) ?
- De quelle manière les professeurs croient-ils que l'utilisation des technologies informatiques modifie la nature de leur enseignement au collégial, en particulier en ce qui a trait aux étudiants ayant des incapacités ?
- Que pourraient faire les professeurs pour améliorer l'accessibilité électronique à leurs cours pour les étudiants ayant divers types d'incapacités ?
- Qu'est-ce que les étudiants qui utilisent les ordinateurs, ceux qui n'en utilisent pas, les répondants locaux responsables des services aux étudiants ayant des incapacités, et les professeurs ajoutent-ils à leur liste de souhaits pour un environnement idéal de l'enseignement et de la formation informatisée accessible à tout étudiant peu importe la nature de son incapacité ?
- Quelles sont les caractéristiques des cégeps répondant aux besoins des étudiants ayant des incapacités quant aux technologies informatiques et adaptatives ?
- Les disparités régionales jouent-elles un rôle dans l'accessibilité aux technologies informatiques pour les étudiants ayant des incapacités ?
- Le nombre et la proportion d'étudiants ayant des incapacités dans un cégep donné influencent-ils l'accès aux technologies informatiques et adaptatives sur le campus ?
- Est-ce que les étudiants francophones et anglophones ayant des incapacités ont un accès égal aux technologies informatiques et adaptatives ?
- Jusqu'à quel point les répondants locaux sont-ils bien informés des technologies informatiques et adaptatives qui pourraient être utiles aux étudiants ayant des incapacités ?
- Jusqu'à quel point les programmes provinciaux actuels et les systèmes permettant l'accès aux technologies informatiques et adaptatives répondent-ils aux besoins des étudiants et des cégeps ?

Méthodologie

Cette recherche s'est étalée sur deux ans (automne 1998 – printemps 2000) pendant lesquels nous avons mené trois études avec l'appui de notre comité aviseur avec la collaboration des associations suivantes :

- l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire (AQEIPS)
- l'Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire (NEADS)
- les répondants locaux de l'ouest du Québec qui fournissent des services aux étudiants ayant des incapacités : Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) du Cégep du Vieux-Montréal
- les répondants locaux de l'est du Québec qui fournissent des services aux étudiants ayant des incapacités : les Services aux étudiants handicapés du Cégep de Sainte-Foy
- l'Association canadienne des conseillers en service aux étudiants handicapés au postsecondaire (ACCSEHP)

Lors de la première étude effectuée en 1999, nous avons mis sur pied des groupes de focus comprenant 61 participants : 21 étudiants ayant des incapacités de niveau collégial (9 anglophones et 12 francophones), 25 répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités (5 anglophones et 20 francophones) et 14 professeurs de niveau collégial (7 anglophones et 7 francophones). Des groupes de focus unilingues ont eu lieu pour chacune des trois catégories de participants à Montréal, à Québec (Sainte-Foy) et à Trois-Rivières.

Lors de la deuxième étude également menée en 1999, 76 étudiants ayant des incapacités de niveau collégial (21 anglophones et 55 francophones) ont rempli un sondage écrit portant sur diverses questions reliées à l'informatique.

Lors de la troisième étude effectuée en 2000, nous avons mené des entrevues téléphoniques structurées auprès de 46 répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités (6 anglophones et 40 francophones) provenant de cégeps publics de l'est et de l'ouest du Québec dont 22 répondants locaux de grands centres urbains (Montréal, Québec, Hull) et 24 de régions rurales du Québec.

Conclusions majeures

L'utilisation des ordinateurs dans les cégeps

- Bien qu'il existe un intérêt marqué quant à l'utilisation des technologies informatiques dans les salles de classe, l'utilisation de celles-ci n'en est qu'au début de son développement.
- Il existe une variation considérable entre professeurs quant à l'utilisation des technologies informatiques : les différences semblent reliées au programme d'études et à la discipline, les sciences et les techniques de génie civil utiliseraient davantage les technologies informatiques que les arts et les sciences humaines.
- Lorsque les ordinateurs sont utilisés, les logiciels les plus courants sont le traitement de texte (Word), les chiffriers (Excel), PowerPoint et l'Internet. Les étudiants doivent utiliser un traitement de texte pour leurs travaux et effectuer leur recherche sur l'Internet.

- Les professeurs ont souligné que les cégeps disposaient de peu d'équipement pour les professeurs et pour les étudiants : les laboratoires d'informatique sont encombrés, il existe peu d'occasions de se servir des laboratoires d'informatique pour la tenue d'une classe, la disponibilité de l'équipement pour des démonstrations en salles de classe est restreinte et il y a de multiples difficultés techniques lors de démonstrations en salle de classe.
- Une technique pédagogique courante pour les professeurs consiste à afficher les plans de cours et des notes de cours sur une page web.
- Les professeurs sont inquiets quant aux coûts de la mise à jour régulière de l'équipement et des logiciels des laboratoires d'informatique étant donné la durée utile très courte des ordinateurs, de trois à cinq ans.
- Bien que certains professeurs tentent d'utiliser des principes de conception pédagogique à jour qui intègrent les ordinateurs à leurs cours, cette situation n'est pas typique.
- Les professeurs s'inquiètent de l'aspect technologique trop souligné aux dépens de l'aspect pédagogique.
- Selon les professeurs, la situation actuelle demeurera inchangée dans les cinq prochaines années, à l'exception des technologies améliorées, plus rapides et bon marché. Très peu ont fait état de l'engagement mutuel, des communautés d'apprentissage et de pratique, de la construction du savoir, du répertoire partagé des ressources ou d'autres concepts courants en technologie de l'apprentissage.
- Des professeurs ont souligné que certaines pratiques pédagogiques utilisées par les étudiants ayant des incapacités sont également de bonnes pratiques en général (p. ex., gérer les notes de cours efficacement, épeler les noms et les mots difficiles en les écrivant).

Les étudiants de cégeps ayant des incapacités

- Comparativement aux collèges du reste du Canada, les cégeps ont une proportion considérablement moindre d'étudiants ayant des incapacités (c.-à-d. dix fois moins : 1/2% au Québec comparativement à 5 1/2% dans le reste du Canada); cette situation s'est révélée exacte autant dans les cégeps francophones qu'anglophones. Les cégeps anglophones ont cependant une proportion légèrement supérieure d'étudiants ayant des incapacités que les cégeps francophones.
- En général, les cégeps francophones de milieu urbain et ceux de milieu rural ne diffèrent guère. Cependant, lorsqu'ils diffèrent, les cégeps en milieu urbain sont avantagés en ce qui a trait à l'utilisation de l'Internet, des ordinateurs et aux attitudes s'y rattachant.
- Il existe des différences significatives et considérables entre le nombre d'étudiants bénéficiant de services offerts par les cégeps et le nombre "officiellement" reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec: trois fois plus d'étudiants bénéficient de services comparativement au nombre qui apparaît aux listes "officielles" permettant de déterminer le financement des cégeps.
- Les différences entre les nombres réels et les nombres officiels existent autant dans les cégeps francophones qu'anglophones et la présence d'étudiants dans les cégeps anglophones ayant des difficultés d'apprentissage ne peut expliquer cette différence.
- Une préoccupation croissante quant à la réponse aux besoins reliés à l'informatique des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage a été exprimée par les répondants locaux des cégeps. Bien que ce besoin semble plus important dans le secteur anglophone, il se manifeste de plus en plus dans le secteur francophone.
- Les problèmes majeurs auxquels font face les étudiants et les répondants locaux de niveau collégial comprennent : les coûts élevés des technologies informatiques; les problèmes créés par les technologies adaptatives courantes quant à la compatibilité de réseau, d'équipement matériel et de logiciels; le manque de formation des étudiants et des répondants locaux; le fait de ne pas traiter de l'accès électronique pour étudiants ayant des incapacités lors de cours d'informatique s'adressant aux professeurs; le financement insuffisant et le support informatique insuffisant pour répondre aux besoins futurs.

L'utilisation des ordinateurs par les étudiants ayant des incapacités

- Presque tous les étudiants ayant des incapacités faisant partie de nos études (plus de 90%) utilisent un ordinateur, généralement des ordinateurs compatibles IBM, à la maison ou au collège, en moyenne neuf heures semaine.
- La grande majorité (plus de 80%) des étudiants anglophones et francophones utilisent l'Internet surtout pour la recherche et le courrier électronique (environ 2/3 des étudiants l'utilisent à la maison et 2/3 au collège) en moyenne six heures semaine en plus du temps consacré à l'utilisation d'un ordinateur.
- Presque la moitié des étudiants avaient plus d'une déficience.
- Près du tiers des étudiants ont besoin d'adaptations pour utiliser un ordinateur efficacement (p. ex., logiciel d'agrandissement de l'écran, souris adaptée) même s'ils ne les utilisent pas tous – la raison : manque de disponibilité et les coûts.
- Il existe une tendance marquée quant à «l'interutilisation» des technologies
- (c.-à-d., utilisation d'une technologie conçue pour une incapacité donnée par un étudiant ayant une incapacité différente).
- Des variables utilisées, l'âge et le sexe n'ont qu'une incidence minimale sur l'expérience et sur les perceptions liées à l'informatique.

Le support informatique offert aux étudiants ayant des incapacités

- Les étudiants ayant des incapacités sont généralement inscrits dans des programmes de sciences humaines ou d'arts et lettres; l'utilisation de l'ordinateur dans les cours de ces disciplines n'est pas fréquente.
- Les répondants locaux de niveau collégial ont souligné qu'en ce moment les besoins de services liés à l'informatique ne sont qu'une faible priorité.
- La plupart des cégeps (plus des 3/4) disposent de technologies informatiques courantes ou adaptatives pour les étudiants ayant des incapacités du campus.
- Les répondants locaux signalent que les étudiants apportent souvent leur propre équipement informatique au collège et que la plupart n'ont pas besoin de services informatiques supplémentaires.
- Les services liés à l'informatique ne sont pas mis sur pied de façon systématique, les cégeps ayant un effectif scolaire peu élevé procèdent cas par cas, une approche qui répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités selon plusieurs répondants locaux.
- Peu de cégeps ont des comités multidisciplinaires d'accès à l'informatique et les répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités sont rarement consultés lorsque des décisions sont prises par rapport à l'infrastructure des technologies informatiques et de l'information du campus.
- Lorsque les professeurs ont des difficultés liées à la problématique de l'informatique des étudiants, ils s'informent auprès des étudiants eux-mêmes ou auprès des répondants locaux.
- Les programmes provinciaux de prêt d'équipement qui fournissent non seulement l'équipement pour l'utilisation sur le campus, mais également l'information aux cégeps (offert par SAIDE du Cégep du Vieux Montréal et le Service aux étudiants handicapés du Cégep de Sainte-Foy) ont reçu une évaluation remarquable des répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités.
- La plupart des cégeps ne prêtent pas d'équipement aux étudiants pour être utilisé à la maison.
- Les étudiants et les répondants locaux n'estiment pas être bien informés quant aux technologies disponibles et des développements en cours.

- Plusieurs répondants locaux ne sont pas au courant des technologies informatiques adaptatives.
- Les répondants locaux bien informés sont autodidactes : ils font l'essai des technologies à la maison, apprennent des étudiants, font des recherches sur le web, entrent en communication avec leurs collègues, etc., ils ne disposent pas de temps pour des cours ou des conférences.
- Parmi les facteurs permettant à une institution de répondre adéquatement aux besoins des étudiants liés à l'informatique, les suivants sont à noter : le financement, l'accès aux technologies informatiques adaptatives, l'accès à l'internet, le support technique, des facteurs reliés au corps professoral et la compétence des répondants locaux.

L'utilisation hors campus des ordinateurs

- Les ordinateurs utilisés hors campus ont été achetés en majorité par les étudiants et leur famille; moins du tiers des étudiants s'est prévalu d'un programme gouvernemental pour faciliter l'acquisition de technologies informatiques pour être utilisées à la maison.
- Les répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités de niveau collégial ont mentionné que les étudiants ayant des incapacités ont besoin d'obtenir des subventions gouvernementales plus facilement pour acquérir des technologies informatiques destinées à un usage à la maison.
- Les étudiants ayant des incapacités ainsi que les répondants locaux ont souligné les difficultés auxquelles font face les étudiants quant à la mise à jour des ordinateurs qu'ils utilisent à la maison, car certains programmes gouvernementaux ne comprennent pas les mises à jour.
- Même lorsque les agences gouvernementales fournissent de l'équipement à jour, il semble y avoir de longs délais, un choix limité, des conditions restreintes de mises à jour, des formations insuffisantes, des critères d'admission restrictifs et l'inadmissibilité d'étudiants ayant certaines incapacités ainsi que d'étudiants ayant des limitations fonctionnelles majeures jugées "moins graves".
- Les étudiants de même que les répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités étaient particulièrement mal informés des programmes gouvernementaux et des programmes offerts par les agences de réadaptation favorisant l'acquisition de technologies informatiques pour l'utilisation hors campus, en particulier, les étudiants ayant des déficiences auditives ne bénéficiaient pas des programmes existants.
- Les étudiants n'ayant pas d'ordinateur à la maison en voulaient un, ceux qui n'avaient pas de portables en voulaient un, ceux qui avaient besoin de technologies adaptatives et qui n'en avaient pas en désiraient et les étudiants qui n'avaient pas accès à l'Internet à partir de la maison, désiraient y avoir accès.
- Les coûts élevés associés à l'acquisition, à l'entretien et à la mise à jour des technologies informatiques ont été les points les plus fréquemment soulevés par les étudiants (autant par ceux qui utilisent les ordinateurs que par ceux qui ne les utilisent pas), par les répondants locaux ainsi que par les professeurs.

Conclusions

Les résultats des trois études convergent sur les points suivants : les programmes d'études collégiales dans lesquels un grand nombre d'étudiants ayant des incapacités sont inscrits (c-à-d., art et lettres et sciences humaines) ne sont pas encore très informatisés. Les répondants locaux offrant des services aux étudiants ayant des incapacités considèrent que le support technique lié aux technologies informatiques ne constitue qu'une priorité modérée. L'utilisation des technologies informatiques est cependant à la hausse dans les cégeps et il existe des inquiétudes quant au financement des technologies informatiques courantes et adaptatives et des services qui y sont reliés pour l'utilisation sur le campus et hors campus. Les répondants locaux de niveau collégial offrant des services aux étudiants ayant des incapacités

souhaitent que les étudiants soient mieux équipés pour faire face aux besoins du collégial en matière d'informatique. En effet, les répondants locaux se plaignent du fait que les programmes de subventions du gouvernement et des agences de réadaptation ont des critères de sélection très restrictifs. Ils ont également souligné que les cégeps fournissent des services à bien des étudiants dont les incapacités ne sont pas reconnues par le gouvernement aux fins du financement. Ceci est en effet le cas des étudiants ayant des troubles d'apprentissage des cégeps anglophones et francophones, mais c'est également le cas d'étudiants ayant diverses incapacités (p. ex., problèmes médicaux chroniques, troubles psychiatriques). Un autre résultat majeur révèle que ni les étudiants ni les répondants locaux ne sont au courant des programmes de financement qui existent pour faciliter l'accès aux technologies informatiques hors campus.

La majorité des étudiants de niveau collégial, peu importe le sexe, l'âge, le lieu de résidence, le programme d'études ou le type d'incapacité, peuvent utiliser ou utilisent des technologies informatiques dans le cadre de leurs études. Le nombre et la nature des avantages cités par les participants démontrent l'importance accordée aux ordinateurs dans le succès des étudiants ayant des incapacités.

Le point commun et le plus fréquemment souligné par les trois groupes de participants est relié aux coûts élevés associés à l'achat et à l'entretien des technologies informatiques. Les ordinateurs utilisés hors campus ont été achetés en majorité par les étudiants ou leur famille. Les étudiants ont mentionné qu'ils ne s'étaient pas prévalus de programmes gouvernementaux pour faciliter l'obtention d'un ordinateur ou de technologies adaptatives parce qu'ils en ignoraient l'existence. La solution semble évidente : les organismes, les programmes et les agences qui fournissent de l'argent, des prêts ou des technologies informatiques aux étudiants ayant des incapacités doivent pouvoir joindre plus efficacement les étudiants. Une information (en formats substitués) largement diffusée, offrant des renseignements sur les occasions disponibles aux étudiants, au personnel responsable de l'aide financière et au personnel responsable des services aux étudiants ayant des incapacités dans les cégeps s'avère clairement nécessaire.

Environ la moitié des étudiants de notre échantillon avaient deux déficiences/incapacités ou plus, révélant, par conséquent, le besoin de postes de travail adaptés à une variété d'incapacités. À ce sujet, nous avons remarqué que de plus en plus d'étudiants ayant un type d'incapacité utilisaient des technologies adaptées à un type différent d'incapacité. Par exemple, le logiciel qui lit ce qui apparaît à l'écran, les moniteurs à grand écran et les digitaliseurs (*scanner*) utilisés avec les logiciels de reconnaissance optique de caractères étaient utilisés non seulement par les étudiants ayant une déficience visuelle, mais également par ceux ayant un trouble d'apprentissage. Les logiciels de reconnaissance vocale (dictée) sont utilisés par les étudiants ayant un trouble d'apprentissage et par les étudiants éprouvant des difficultés de mobilité au niveau des mains ou des bras. L'usage multiple des technologies adaptatives constitue un développement important. De plus, le nombre croissant d'options d'accessibilité comprises dans les produits courants intéressent considérablement les étudiants ayant des incapacités. Cependant, de récents développements dans les technologies adaptatives de pointe rendent encore plus important le fait que différents types de technologies adaptatives doivent pouvoir s'intégrer et être polyvalents. Ceci représente un point d'une grande importance car il existe des problèmes de compatibilité entre diverses technologies informatiques adaptatives. En particulier, il existe des problèmes relatifs aux exigences de la carte vidéo pour les logiciels d'agrandissement, à l'équipement matériel lourd, aux exigences de la formation pour les programmes de reconnaissance vocale et aux problèmes de compatibilité avec les programmes de reconnaissance vocale et les logiciels qui lisent ce qui apparaît à l'écran. La compatibilité avec Windows NT devient rapidement une priorité.

Les ordinateurs sont perçus comme une technologies habilitante préparant les étudiants ayant des incapacités à l'économie de l'avenir reposant sur les connaissances. Afin de planifier l'avenir, plutôt que de se mettre à jour, nous suggérons que des consultations de grande envergure aient lieu dans les cégeps, les organismes et les agences qui fournissent l'équipement et la formation aux étudiants ayant des incapacités. Évidemment, ces consultations devront inclure les étudiants qui, en bout de ligne, sont les utilisateurs des technologies. Étant donné la complexité de la problématique, divers secteurs de la

communauté collégiale doivent collaborer afin que le matériel didactique informatisé et les ressources soient accessibles aux étudiants ayant diverses incapacités. À cet effet, nous proposons la mise sur pied de comités aviseurs multidisciplinaires d'accès à l'informatique et que ces comités soient constitués d'étudiants ayant des incapacités, de professeurs, de répondants locaux responsables des services aux étudiants ayant des incapacités, de représentants du service d'informatique et de l'administration. De tels comités pourraient profiter des connaissances et de l'expérience du personnel enseignant l'informatique, de spécialistes en technologies informatiques adaptatives, de bibliothécaires, de spécialistes en audiovisuel et de professionnels en réadaptation. Des partenariats et des ententes s'avèrent nécessaires.

De plus, nous proposons qu'une meilleure collaboration existe entre les répondants locaux au collégial et les agences provinciales, les programmes et les services responsables de fournir l'équipement subventionné et les technologies informatiques adaptatives aux étudiants pour être utilisés hors campus. Ceci permettrait non seulement une meilleure collaboration mais également une meilleure diffusion de l'information en ce qui a trait aux besoins réels et futurs des étudiants ayant des incapacités.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la planification et la prise de décisions portant sur l'achat de technologies informatiques et sur l'amélioration de l'infrastructure informatique sont en cours dans les cégeps. Les besoins des étudiants ayant des incapacités ne sont pas pris en considération jusqu'à ce que l'on découvre, souvent trop tard, que les technologies coûteuses implantées à travers les campus leur sont inaccessibles. Ceci n'est pas prémédité, mais résulte plutôt d'un manque de prévoyance. Concevoir des adaptations représente une solution moins coûteuse et plus adéquate qu'une modification rétrograde. Il est en effet moins coûteux d'incorporer des caractéristiques d'accessibilité lors de la conception originale d'un système et les frais de conception, d'assemblage et juridiques en sont diminués. Il est important de prendre en considération les besoins et les attentes des étudiants ayant diverses incapacités lors des prises de décisions. Nous joignons à ce rapport des données offrant des directives quant aux prises de décisions et des recommandations spécifiques visant à assurer l'accessibilité complète aux technologies informatiques et de l'information dans le milieu de l'éducation au collégial à tous les étudiants. En particulier, nous proposons des recommandations concrètes et pratiques:

- aux professeurs et aux éducateurs
- aux répondants locaux de niveau collégial responsables des services aux étudiants ayant des incapacités
- au gouvernement, aux agences et aux organismes gouvernementaux qui facilitent l'obtention de technologies informatiques.

Information pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements ou pour un exemplaire complet du rapport, veuillez consulter la page web Adaptech ou entrez en communication avec l'une des principales auteures.

Catherine S. Fichten, Ph.D. <md71@musica.mcgill.ca> (courriel)

Maria Barile, M.S.W. <mdb2@musica.mcgill.ca> (courriel)

Projet Adaptech
Collège Dawson
3040, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec) Canada
H3Z 1A4
(514) 931-8731 (voix)
(514) 931-3567 (télécopieur)
<http://omega.dawsoncollege.qc.ca/adaptech> (Site web du Projet Adaptech)